



**HAL**  
open science

# Mémoires, pratiques sociales et esclavage : entre indélébilité et vulnérabilité. Cas des travailleurs malgaches de sexe féminin au Moyen-Orient et des parias Antevolo à Madagascar

Gil Dany Randriamasitiana

► **To cite this version:**

Gil Dany Randriamasitiana. Mémoires, pratiques sociales et esclavage : entre indélébilité et vulnérabilité. Cas des travailleurs malgaches de sexe féminin au Moyen-Orient et des parias Antevolo à Madagascar. *Revue historique de l'océan Indien*, 2019, L'esclavage, sujet d'Histoire, enjeu de mémoire, 16, pp.349-372. hal-03247114

**HAL Id: hal-03247114**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03247114>**

Submitted on 2 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Mémoires, pratiques sociales et esclavage : entre indélébilité et vulnérabilité. Cas des travailleurs malgaches de sexe féminin au Moyen-Orient et des parias Antevolo à Madagascar**

Gil Dany Randriamasitiana  
Professeur titulaire de sociologie  
Université d'Antananarivo

### **Introduction**

« Où sont vos monuments, vos batailles, martyrs ? Où est votre mémoire tribale ? Messieurs, dans ce gris coffre-fort. La mer. La mer les a enfermés. La mer et l'histoire » disait Derek Walcott dans *The sea history* 1979 (Antilles. Etats-Unis).

Les patrimoines protéiformes, les luttes contre les oppresseurs, les calvaires, le capital mémoriel ont été engloutis par la mer durant les déportations, les traversées à la nage ou les bateaux de fortune... La redondance de l'idée d'enfermement est patente à travers la métaphore de la mer dévoratrice/ogresse et de l'histoire par certains côtés claustrophile.

« La chair peut être réduite en poussière, trembler et mourir, mais l'âme reste immortelle ». écrivait Nalisoa Ravalitera, en Octobre 2018, dans Message d'un esclave à ses descendants.

Ce qui sous-entend que le corps peut disparaître, grelotter à la suite d'une horreur ou d'une frayeur ou carrément succomber, c'est le cas des esclaves ; toutefois, leur âme dans la conception malgache demeure parmi les vivants, elle peut selon le cas maudire ou bénir, jeter le mauvais sort ou protéger ces derniers (De Profita, Ottino, Blanchy et Rakotomalala, *etc.*)

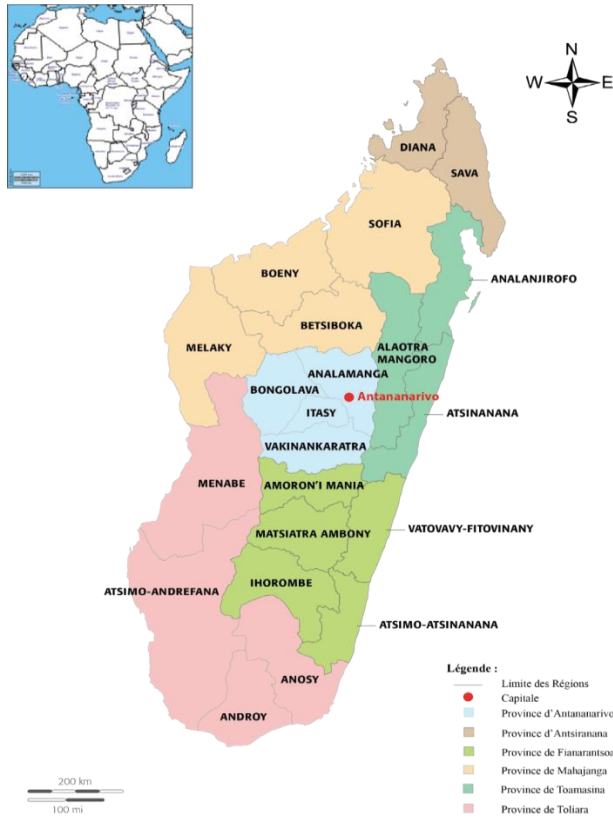
Notre questionnement est le suivant : dans quelle mesure la société malgache post-esclavagiste continue - t- elle à porter les stigmates et les empreintes du passé tribal/clanique douloureux à l'instar des Antevolo ? Pourrait-on parler d'esclavage moderne ou de modernité de l'esclavage à travers le cas des travailleurs migrants d'origine malgache allant dans le golfe persique ? Ces deux groupes sociaux ne sont-ils pas victimes d'un mode de production ségrégationniste et/ou d'un système social inique ?

La présente livraison comporte trois parties. Dans la première partie, nous évoquerons le contexte et l'appareillage méthodologique. Dans la seconde partie, nous parlerons des récits de vie douloureux et des fractures sociohistoriques. Et dans la troisième et dernière partie, nous procéderons aux discussions et proposerons des réflexions prospectives de vies traumatisantes des parias Antevolo et des travailleurs victimes de trafic humain ; lesquels

sont exposés aux discriminations et sont contraints aux migrations de type économique.

## CONTEXTE ET APPAREILLAGE MÉTHODOLOGIQUE

### Cadre géographique



Carte contemporaine de Madagascar



Répartition des 18 groupes ethniques à Madagascar selon Grandidier (1908)

## Les grandes dates de l'esclavage, la complexité du contexte Antemoro et celle de l'accès au travail décent

### Les faits marquants de l'esclavage à Madagascar

Les Portugais ont été les premiers Européens à déporter des Malgaches (Larson, P.M, 1996, p.145)<sup>855</sup>. En 1506, 21 Malgaches ont été capturés par Fernand Soarez dans la région d'Anosy pour être vendus à Lisbonne. De nombreux Malgaches ont été déportés par Diego Suarez en 1543.

Le 20 mai 1645, Van Der Stel arrive pour la troisième fois dans la baie d'Antongil avec le Weelsing et le Dolphyn. Il conclut avec le roi de cette baie un

<sup>855</sup> Pier M. Larson, *Ocean of letters. Language and creolization in an Indian Ocean Diaspora*, [Critical Perspectives on Empire](#). Cambridge : Cambridge University Press, 2009, 378p.

traité par lequel celui-ci s'engageait à fournir à la Compagnie des Indes et à elle seule, des esclaves<sup>856</sup>

En 1646, le capitaine de bateau Lebourg osait même, selon Pronis, capturer 36 esclaves, dont 6 fils de roitelet en plein marché à Anosy.

En 1649, Flacourt et ses alliés ont capturé 500 esclaves et se sont accaparés de zébus à Anosy. En 1667, rapporte le Père Berto, environ 1000 esclaves ont été déportés chaque année par les Arabes. Au 17<sup>e</sup> siècle, les Betsimisaraka se rendent aux Comores tous les 4 ou 5 ans pour vendre des milliers de Comoriens aux Européens (Grandidier 1958 38 notes 1 et 2). En 1700, Les Américains ont déporté plusieurs milliers d'esclaves à partir de Morondava.

Ce sont les Européens qui négocient avec les roitelets locaux pour capturer des esclaves, c'est le cas de la reine Iavy en 1774 : elle a ordonné d'en prendre dans le clan Fariavahy. En 1826, la Réunion accueille 14.000 esclaves d'origine malgache. (Grandidier, 1958 45).

On continuait localement à ravalier au rang d'esclaves jusqu'en 1868, date à laquelle la reine Ranavalona II promulgue une loi interdisant cet acte odieux dans l'Imerina, appellation ancienne des hautes terres centrales. Pareillement pour le commerce de l'alcool.

A la Barbade (mer des Caraïbes, Océan atlantique), il y a eu 32.473 esclaves malgaches. (Randriamamonjy, F. 2001 : 483 - 484)<sup>857</sup>. Il faut noter que la loi du 6 août 1896 stipule dans un article unique que Madagascar est devenu une colonie française ainsi que les petites îles avoisinantes ; dans un article complémentaire, elle fait mention de l'abolition de l'esclavage.

### **La complexité du contexte Antemoro**

Les Antemoro (13<sup>e</sup> siècle : migrants originaires de la Mecque<sup>858</sup>) sont formés de plusieurs clans. Chaque clan a ses ancêtres, son territoire, son rôle historique et son modèle social. Ces clans sont les suivants :

- Les Anteony qui sont les nobles ;
- Les Antalaotra ou les Anakara, à qui appartiennent les astrologues et les scribes ;
- Les Onjatsy et les Ampanabaka ou Fanarivoana qui sont les roturiers.

Ce sont les grands clans, mais il y a aussi d'autres clans plus petits comme les Antevolo, les Antevato, les Tsaramody et les Vakimandriandry.

Les Antevolo sont rejetés par les autres clans Antemoro car on affirme que leurs ancêtres ont commis un acte dégradant. Ils vivent à Antanantsara et à Nohony.

<sup>856</sup> Razoharinoro – Randriamboavonjy, « Sources de l'histoire de la traite des esclaves sur la côte orientale de Madagascar », dans Ignace Rakoto, Dir, *La routes des esclaves. Système servile et traite dans l'est malgache*. Paris : L'Harmattan, 2001, 352p., p. 19-46.

<sup>857</sup> Frédéric Randriamamonjy *Tantaran'iMadagasikaraisam-paritra*. Antananarivo : T.F.F.L.M, 2001, 587p.

<sup>858</sup> Frédéric Randriamamonjy, *Histoire des régions de Madagascar : des origines à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle*, Antananarivo :Trano Printy Fiangonana Loterana Malagasy, 2008, 622p., p. 191.

La raison de leur rejet serait la suivante. Dans un pari stupide avec un Anteony, un Antevolo aurait accepté de s'accoupler avec une chienne pour avoir cent bœufs<sup>859</sup>.

Les Antevolo récusent énergiquement cette histoire et assurent qu'elle est montée de toutes pièces par les Anteony pour masquer leur félonie/déloyauté et pour voler les bonnes rizières des Antevolo qui sont sur le côté sud du delta de Matitanana. Pour les Antevolo la vraie histoire est la suivante. Un jour l'Antevolo Ramosamary et l'Anteony Rafotaky arrivèrent dans un village où il y avait un roi dont le fils était gravement malade. Les deux voyageurs furent invités, chacun à soigner l'enfant malade. Celui qui guérira l'enfant recevra un cadeau de cent bœufs de la part du roi. Ce fut le remède de Ramosamary qui guérit l'enfant et ce fut lui qui gagna les cent bœufs.

Jaloux et humilié, l'Anteony écrit en sorabe (écriture arabico – malgache) au roi Anteony d'Ivato pour lui dire que Ramosamary a obtenu les cent bœufs après s'être accouplé avec un chien à la suite d'un pari et que de ce fait il devrait être maudit et dépouillé de tous ses héritages et notamment de ses rizières. Ce qui fut fait immédiatement. Les Antevolo ont réagi énergiquement et ont résisté par la force, mais ils ont été vaincus. Leurs rizières furent confisquées. On ne leur laissait que les deux villages, Tanantsara et d'Enohona<sup>860</sup>.

Chez les Tanala, les Antevolo étaient des individus isolés ou leurs descendants censés avoir eu un rapport sexuel avec un chien ou avoir mangé de la viande de chien ou encore avoir prononcé un serment les liant au chien. Le terme est d'origine Antemoro. Chez les Antemoro les Antevolo constituent un clan. Les Antevolo Tanala ont été purifiés et intégrés la société vers 1963. Philippe Beaujard (1995) évoque en partie la seconde version de celle de Randriamamonjy citée précédemment. Pour Mélanie Capredon (2011, p.35),<sup>861</sup> les Antevolo sont considérés comme des parias, des impurs, un groupe déchu par les nouveaux arrivants.

### **La complexité de l'insertion professionnelle et la dynamique migratoire à vocation économique**

Il y a un déphasage entre le pays légal et le pays réel, l'on constate l'ineffectivité des balises juridiques et la réalité troublante en matière d'emploi.

1. L'article 27 de la Constitution de 2010 stipule que le travail et la formation professionnelle sont pour tout citoyen un droit et un devoir. Dans ce même ordre d'idées, la Loi n°2003-044 du 28 juillet 2004 portant Code du Travail précise dans son article 5 que tout salarié a droit au respect de sa dignité. Dans toutes les relations de travail, nul ne peut être victime de mauvais traitement ou de violence

<sup>859</sup> F. Randriamamonjy, 2008, *op.cit.*, p. 207.

<sup>860</sup> *Id.*, p. 208.

<sup>861</sup> Mélanie Capredon, *Histoire biologique d'une population du Sud-est malgache : les Antemoro*, Thèse de doctorat en Anthropologie génétique, co-dirigés par Bernard Champion et Jean-Michel Dugoujon, Unité de recherche : C.R.L.H.O.I ; Centre de Recherche Littéraire et Historique de l'Océan Indien et A.M.I.S ; Laboratoire d'Anthropologie Moléculaire et Imagerie de Synthèse, Toulouse, Ecole Doctorale Sciences Humaines et Sociales, Droit, Economie, Gestion et Sciences politiques, Université de La Réunion, soutenue le 25 novembre 2011, 193 pages.

portant atteinte à l'intégrité physique ou morale prévue et sanctionnée par le Code Pénal.

Aucun salarié ne peut faire l'objet d'une sanction, ni d'une discrimination dans sa carrière ou dans son travail, ni d'un licenciement pour avoir résisté à des agissements de harcèlement d'un employeur, de son représentant ou de toute autre personne qui, abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions, ses relations ou sa position dans l'entreprise, a donné des instructions, proféré des menaces, imposé des contraintes ou exercé des pressions de toute nature sur ce salarié dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle ou autres à son profit ou au profit d'un tiers.

Par ailleurs, la prédominance du secteur informel n'est pas à discuter. En effet, les chiffres sont inquiétants si l'on se réfère aux dernières statistiques officielles communiquées par l'INSTAT ou l'Institut National de la Statistique. Près de 300 000 jeunes atterrissent chaque année sur le marché du travail, mais au moins 75 % d'entre eux se retrouvent tous dans l'informel. De plus, 90 % des travailleurs évoluent dans ce dernier<sup>862</sup>. Facteur aggravant : « Depuis le régime transitoire<sup>863</sup>, le trafic humain sous forme d'envoi de domestiques dans certains pays arabes a connu un essor spectaculaire sans que les autorités compétentes n'aient pas pu faire grand-chose pour les stopper »<sup>864</sup>.

## **Appareillage méthodologique**

### **Dialectiques multipolaires des terrains**

« Aujourd'hui, l'anthropologie est multipolaire et transnationale non seulement par ses pratiques, mais aussi par ses objets : les migrations internationales, les mélanges culturels imposent la recherche nécessaire et coordonnée de plusieurs terrains séparés physiquement et au statut traditionnellement différent »<sup>865</sup>. Cette analyse de Copans retrouve ses lettres de noblesse dans nos études de cas ; la micro population de parias se trouvant dans le sud est de la grande île francophone de l'océan indien a fait l'objet d'étude depuis plusieurs décennies, la seconde micro population porte sur une partie de la gent féminine malgache en quête d'un mieux-être et préfère se déplacer au Moyen-Orient.

### **Sciences historiques et sciences sociales**

« Les sciences historiques... comprennent, outre l'histoire, ces formes moins avérées, mais tout aussi dépendantes de l'historicité de leurs objets, que sont la sociologie et l'anthropologie. »<sup>866</sup>

<sup>862</sup> *Mada Actus*, 21 novembre 2017.

<sup>863</sup> C'est-à-dire entre 2009 et 2014

<sup>864</sup> *Madagascar Matin*, 23 novembre 2018.

<sup>865</sup> J. Copans, *L'enquête ethnologique de terrain*. Paris : Nathan Université, 1998, 128 p., p. 32.

<sup>866</sup> Jean-Claude Passeron, *Le raisonnement sociologique. L'espace non poppérien du raisonnement naturel*. Paris : Nathan, 1991, 408 p., p. 357.

### **Triangulation des techniques de recueil de données**

« Au-delà des textes d'origine scientifique, il y a tous les documents possibles dont l'utilisation est relative à la nature de l'objet et à la démarche de l'enquête. Les documents administratifs, les archives officielles, locales ou privées, la presse écrite, les médias audiovisuels constituent des ressources écrites ou éventuellement visuelles bien connues ; plus largement, la littérature romanesque, de voyage et tout témoignage écrit (des copies d'élèves par exemple) peuvent se trouver consultés et utilisés »<sup>867</sup>. Cela correspond bien à notre manière de collecter nos données. Pour la technique vivante, nous avons eu recours à l'entretien semi-directif.

Les 5 items sur le trafic d'êtres humains tournent autour de la création des institutions impliquées : la Direction de la Migration Professionnelle au MINFOPRALST ou Ministère malgache de la Fonction Publique, de la Réforme administrative, des Lois Sociales et du Travail, la Direction des Renseignements et du Contrôle de l'Immigration et de l'Emigration au Ministère de la Sécurité publique ; le SPTSD ou Syndicat des Professionnels Diplômés en Travail Social : leurs rouages, leurs réalisations et leurs perspectives. Quant au groupe social Antevolo, les items évoquent la genèse de la dissension entre Antevolo et Antevolo, ses résurgences et ses retombées sociales contemporaines auprès d'un enseignant chercheur et d'un chercheur d'origine Antemorano ainsi qu'un cadre supérieur relevant du ministère de la sécurité publique.

### **Cadre conceptuel et théorique**

Pour le processus d'asservissement d'esclave à Madagascar, nous sommes du même avis que En-G André<sup>868</sup> lorsqu'il dit que : « L'esclave malgache doit sa manière d'être à la conquête, à la naissance, à certaines dispositions de la Loi, enfin à l'importation ».

Si nous procédons à un essai de typologie des esclaves à Madagascar, nous pouvons retenir 3 types d'esclaves ou de serviteurs :

« - *Zazahova* (entourage royal ayant le teint clair) : les nobles, les Hova ou bien Noirs issus des six mères (*maintyenyin-dreny*, littéralement Noirs des 6 mères : *manisotra, manendy, tsiarondahy*) surendettés, déchus suite aux inculpations. S'ils parviennent à gagner leur vie dans le sens d'une mobilité sociale ascendante et qu'ils ont été épaulés par les membres de leurs familles dans cette mobilité, ils retrouvent leurs statuts initiaux ;

- *Masombika, Makoa, Zazamanga* : Noirs provenant d'Afrique lors des commerces florissants d'esclaves par les pirates ou autres trafiquants

<sup>867</sup> J. Copans, *op.cit.*, p.105.

<sup>868</sup> En. G. André, *De la condition de l'esclave dans la société malgache avant l'occupation française et de l'abolition de l'esclavage*. Paris, Librairie nouvelle de droit et de jurisprudence : Arthur Rousseau, 1899, 275p, p. 9-44.



- *Andevo* : ils ont été vaincus pendant les guerres intertribales, les conquêtes, *etc.* ». Par ailleurs, on appelait « les esclaves en pays Betsileo: *Berovazaha, Beanala, Soarirano, Tsiambala* »<sup>869</sup>.

Quant aux nouveaux visages de l'esclavage, il y a la « servitude pour dettes ».

1. « Des travailleurs migrants d'Europe de l'Est, d'Afrique, de Chine, du Mexique ou des Philippines sont introduits illégalement en Europe de l'Ouest, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou dans les riches États pétroliers du Golfe et en Arabie Saoudite où ils sont contraints de travailler pour rembourser leur voyage. Souvent, l'emploi pour lequel ils ont été recrutés n'existe pas, et ils se retrouvent dans un pays étranger sans argent et sans passeport, celui-ci leur ayant été confisqué »<sup>870</sup>.

2. En outre, « Ils sont donc forcés de travailler pour un salaire de misère et parfois comme esclaves. Les victimes et leurs familles sont menacées de violences si elles cherchent de l'aide. Ces abus se produisent parfois dans le pays d'origine. Certaines personnes recrutées par exemple dans les bidonvilles de Rio de Janeiro pour travailler en Amazonie découvrent à leur arrivée qu'ils doivent de l'argent à ceux qui les ont amenés et, pour s'acquitter de leurs dettes, sont contraints d'accepter des emplois pratiquement non payés et dangereux. Ainsi doivent-ils se prostituer, travailler dans des mines d'or, brûler du charbon, *etc.* »<sup>871</sup>. Les travailleurs migrants doivent donc payer une somme d'argent aux personnes ou entités intermédiaires locales et à celles qui les accueillent au(x) pays de destination.

### **Récits de vie douloureux et fractures sociohistoriques**

(voir tableau n°1)

Nous dégageons les points communs entre ces migrantes économiques. En fait,

Elles ont espéré une vie meilleure, mais le sort en a décidé autrement ;

Ce séjour – exil est une expérience traumatisante, d'où les crises de larmes fréquentes, de plus, il n'y a aucun recours local ;

Le choc de cultures est déboussolant à cause des barrières linguistiques, des ethnos différents, *etc.* ;

Elles ont entre 25 et 35 ans, sont célibataires, mais elles parfois sont mariées ;

Celles qui sont originaires du nord de l'île sont moins pudiques en termes de tenue, ce qui constitue pour les hommes musulmans une sorte d'incitation à la débauche, nous apprend un cadre supérieur du ministère de la Sécurité publique ; celles qui sont originaires du sud-est sont plus pudiques, ce qui tempore le passage à l'acte sexuel consenti et dans bien des cas non désiré ;

<sup>869</sup> Rakotonaivo, F.1997, p.122.

<sup>870</sup> Suzanne Miers, « Le nouveau visage de l'esclavage au XX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers d'études africaines* [Online], 179-180 | 2005, Online since 01 January 2007, connection on 21 November 2018. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafricaines/14954>

<sup>871</sup> Suzanne Miers, *op.cit.*

Elles sont privées de nourriture, d'effets personnels (elles portent les mêmes habits au départ comme à l'arrivée), de gestes qui sortent de l'ordinaire, elles sont exposées quotidiennement aux propos insultants, *etc.*

Rares sont celles qui ont le diplôme du baccalauréat et plus ; en général, elles ont un bas niveau d'instruction ;

Les candidates à l'immigration doivent payer à la fois le recruteur local (agence de placement) et le correspondant étranger.

Tableau n°1

Cas des travailleurs de sexe féminin (Données recueillies auprès de SPDTS, Nov. 2018)

Faits relatés dans les récits de vie écœurants et abjects	Pays de destination
Décès lié à l'esclavage sexuel, au surtravail impayé	Liban
Vente de l'héritage foncier et de bovidés en vue d'une vie future radieuse	Liban
Maltraitance, séquelles psychologiques graves au retour	Liban
Exilée forcée à cause de la paupérisation ambiante	Liban
Départ volontaire dans l'espoir de trouver un emploi plus rémunérateur ; après cela, on projette de retourner au bercail et continuer les études universitaires	Liban
Violence verbale et physique racontée sur <i>Facebook</i> ou par courriel par la domestique lorsque le maître n'est pas à la maison	Liban
Plainte déposée auprès du ministère malgache de la population par la famille de la « bonne à tout faire », mais en vain	Liban
Mariage avec des vieux infirmes vivant dans des zones arriérées	Chine
Appel de détresse lorsque l'opportunité se présente : conversation téléphonique	Liban
Hormis les travaux domestiques inhumains, l'abus sexuel, on oblige la domestique à avaler une pilule compensant ou remplaçant l'alimentation	Liban
Les filles/femmes ayant le teint clair sont « plus chères » comparativement à celles qui ont le teint plus sombre	Chine

### Quelques données chiffrées ahurissantes

Madagascar est classé dans la catégorie 3, c'est-à-dire un pays dont le gouvernement ne se conforme pas pleinement aux normes minimales de la TVPA (ou *Trafficking Victims Protection Act*) et ne fait pas d'efforts importants dans cette direction. En font partie, les pays suivants : la République centrafricaine, le Congo ou RDC, le Cuba, l'Arabie saoudite, la Guinée équatoriale, l'Erythrée, l'Iran, la Corée du Nord, la Lybie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Soudan, la Syrie, le Zimbabwe (Rapport sur la traite de personnes en 2012).

Nous trouvons ci-dessous (tableau n°2) quelques données époustouflantes fournies par le Ministère malgache de la Fonction Publique, de la Réforme administrative, du Travail et des Lois Sociales, 2013

2013											
PAYS	Nombre	Pourcentage	REGION	Nombre	Pourcentage	sexe	Nombre	pourcentage	fonction	nombre	pourcentage
Arabie Saoudite	686	19,76	Alaotra-Mangoro	28	0,81	f	3045	87,70	Baby-sitter	1	0,03
Dubaï	16	0,46	Amoron'i Mania	30	0,86	m	299	8,61	chauffeur	5	0,14
Egypte	1	0,03	Analamanga	1355	39,03	NI	128	3,69	Chef d'atelier	2	0,06
Emirates	1	0,03	Analanjirifo	68	1,96				Contrôleuse	5	0,14
France	10	0,29	Androy	0	0,00				Cuisinier	1	0,03
Jordanie	49	1,41	Anosy	12	0,35				Cultivateur	4	0,12
Koweït	1971	56,77	Antsinanana	172	4,95				Docteur	1	0,03
Lesotho	1	0,03	AtsimoAndrefana	107	3,08				Femme de ménage	2530	72,87
Maputo	1	0,03	AtsimoAntsinanana	7	0,20				Looping	31	0,89
Maurice	644	18,55	Betsiboka	1	0,03				machiniste	599	17,25
Oman	3	0,09	BOENY	33	0,95				Ménagère	83	2,39
Seychelles	7	0,20	Bongolava	5	0,14				Mending	7	0,20
Non indiqué	82	2,36	DIANA	128	3,69				Operateur	28	0,81
			Haute Matsiatra	94	2,71				OUVRIER	19	0,55
			IHOROMBE	10	0,29				SEWING	3	0,09
			Itasy	11	0,32				Stiching	6	0,17
			Menabe	20	0,58				Technicien	1	0,03
			SAVA	1031	29,69						1,73
			SOFIA	38	1,09						
			Vakinankaratra	59	1,70						
			VatovavyFitovinany	35	1,01						
			NI	228	6,57				NI	146	4,21
TOTAL	3472	100,00		3472	100,00		3472	100,00		3472	100,00

Le tableau ci-dessous (tableau n°3) montre le nombre de doléances déposées par les membres de la famille (résidant à Madagascar) de travailleurs migrants en difficultés, reçues par le MPPSPF ou Ministère malgache de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme

Nombre total	Sexe	Destination	Date de départ
04	M	Maurice	23 février 2017
	F	Koweït	15 juin 2017
	F	Chine	14 novembre 2017
	F	Chine	février 2016

Tableau n°3

### **Des discours ambigus sur les Antevolo : une dynamique territoriale et statutaire pour Fulgence Razafindrakala et une stéréotypisation dévalorisante pour Heriniana Mahosindrahaja**

Les *Antevolo*, terre des *onjatsy* ou « peuple d'Atsy », le terme « Atsy » venant d'« Aceh », (actuel Meulaboh sur l'île de Sumatra : ville musulmane, sultanat, passage du tsunami en 2004). Ils étaient parmi les premiers arrivants vers le 13<sup>e</sup> siècle, ils sont des Arabes qui ont la peau blanche. Ils se démarquent sur l'apparence physique, car ils avaient une certaine beauté physique.

Après l'arrivée du prince Ramakararo, il les a assimilés à des chiens (déclassement symbolico-statutaire). Ce qui a eu pour conséquence l'élimination du système social pour qu'ils ne puissent pas faire une ascension sociale ; ils choisissent une alliance intraclanique/intralignée.

Ils adoptent une sorte de « stratégie de déterritorialisation » en abandonnant le terroir de cohabitation avec d'autres groupes d'inégale importance (citée précédemment) dans la région Vatovavy Fitovinany pour aller vivre ailleurs (*milaravin'ahitra*) : beaucoup parmi eux ont réalisé un cursus scolaire et universitaire, ils ont des activités commerciales. Il s'est alors produit une sorte de « processus de désantevolisation » : le groupe Antevolo quitte le territoire d'accueil ou de résidence pour une mobilité sociale et spatiale ; on estime que les Antevolo sont à la 10<sup>e</sup> génération. (Entretien semi-directif avec Fulgence Razafindrakala, octobre 2018)

Heriniaina Mahosindrahaja dit Babala, historien natif de la région du Sud-est, quant à lui soutient que : « Durant la période précoloniale, les Antemoros se sont structurés selon une hiérarchie précise et catégorisant la société suivant leurs origines et leurs spécialisations. Et ce n'est qu'au plus bas de l'échelle, inférieurs aux *Andevo*, que l'on retrouve les Antevolo. Une caste composée des Antemanaza, des Antesira et des Antevandriky. » Le terme Antevolo rassemble ces trois différents clans issus d'un ancêtre

commun : les Antemahabo. Cette violence se perpétue jusqu'à maintenant, au vu et au su de tout le monde. Cette marginalisation/amplification est orchestrée par tous les natifs de la région, qu'ils soient Antemoro, Antesaka ou autres<sup>872</sup>.

### **De vaines tentatives de médiation**

Au regard de cette situation qui semble perdurer, il y a eu des essais de médiation.

La première date de la Première République, peu après l'Indépendance, lorsque le Président Tsiranana lui-même s'est impliqué en proposant le sacrifice et la consommation collective d'un zébu par les Antemoro et les Antevolo. Selon ce qui a été plusieurs fois raconté par des personnes originaires du Sud-est, il y a quelques années, les membres anteony et ampanabàka antemoro auraient proposé en échange un *aomby boy* (boeuf sans cornes) au Président. Mais, le Président Tsimihety étant interdit de ce type d'animal, il aurait refusé de le consommer. Cela a rendu caduque la tentative d'abolir l'interdit sur les Antevolo, l'initiateur de la levée d'interdit n'ayant pas pu lui-même dépasser ses propres interdits ancestraux.

L'Etat est intervenu une seconde fois en 1985, sous la Seconde République. Le Président Ratsiraka avait offert sept bœufs *ampiarahamihinanany Antevolosy Antemoro* (afin que les Antevolo et les Antemoro puissent les consommer ensemble) et avait envoyé des représentants. La cérémonie devait avoir lieu à la Résidence du Fivondronana. Mais après les *kabary* (discours), les Antevolo sont partis, ils n'ont pas osé rester pour le repas. Il faut signaler que le chiffre 7 a une valeur symbolique, car il comporte le radical *ito* (coupure) et traduit la volonté d'en finir avec un système jugé inhumain. Mais cette tentative a également échoué.

La troisième tentative, vers 2000, est due à l'impulsion de Tsiavaliky, un enseignant chercheur de mathématiques de l'Université de Fianarantsoa, originaire du Sud. Les Antevolo s'étaient *nirongatra* (insurgés) contre leur situation. Le projet était de réunir Antemoro et Antevolo sur le pont du fleuve Matatana, qui serait appelé Pont de l'Amitié, et d'y pratiquer un rituel. Mais le Ndrianony (Roi) d'Ivato (haut lieu de la noblesse anteony) *namoakalàna* (édicte une loi) interdisant aux Antemoro de sortir le dimanche et le lundi de Pâques, moment fixé par Tsiavaliky pour le rituel, et personne n'a osé enfreindre cette interdiction. (Lala Raharinjanahary, 2014)<sup>873</sup>

## **Discussions et réflexions prospectives de vies traumatisantes des travailleurs victimes de trafic humain et des parias antevolo : discriminations et migrations de type économique**

Il faut mentionner que l'« on assiste au développement d'un système de trafic de travailleurs aussi vaste et rentable que peuvent l'être le trafic

<sup>872</sup> In <http://agir.avec.madagascar.over-blog.com/2018/01/les-antevolo-les-parias-de-la-matatana.html>

<sup>873</sup> Lala Raharinjanahary (2014)<sup>873</sup> Les fady, in <http://www.antsirabe-tourisme.com/fady.php>

sexuel et le trafic de drogue. On a très souvent pensé que main d'œuvre salariée libre et capitalisme allaient de pair. Pourtant, on assiste à l'expansion et à l'institutionnalisation d'un système de travail forcé, dans le cadre du capitalisme contemporain néolibéral. Ce processus s'apparente à l'expansion de l'esclavage et du travail forcé durant la première phase de l'essor du capitalisme mondial au XVI<sup>e</sup> siècle, comme l'évoquent des sociologues tels que 'Immanuel Wallerstein »<sup>874</sup>.

François Dubet<sup>875</sup> ne disait-il pas fort bien que les origines, la couleur de la peau et le sexe social ou le genre peuvent être discriminant : « Je suis d'autant plus discriminé, disent les membres des « minorités visibles » et les femmes, que j'ai le même mérite que les autres, que je possède les mêmes diplômes et les mêmes compétences. La rencontre de la conscience de l'égalité et du sentiment de discrimination est d'autant plus violente que les individus ont une forte conscience de leur mérite personnel. Quand les acteurs ont acquis les mêmes qualifications que leurs concurrents et découvrent que leur sexe ou la couleur de leur peau les excluent, quand les femmes découvrent que leurs qualifications scolaires ne brisent pas les stéréotypes, le sentiment de discrimination est immédiatement associé à une négation du mérite. J'ai fait l'effort d'être aussi compétent que les autres, cet effort a souvent été plus grand et plus difficile quand on est femme ou minoritaire, et, à la fin, disent les personnes concernées, je suis rattrapé par mes origines, par la couleur de ma peau et par mon sexe... »

Et le même sociologue de poursuivre : « Les inégalités les plus injustes ne dérivent pas nécessairement des rapports de production et du capitalisme – ce qui ne veut pas dire que ces injustices-là disparaissent –, elles procèdent des catégories du jugement social qui définissent les groupes et les stigmatisent. Alors que, dans le modèle de l'égalité des places<sup>876</sup>, l'injustice trouve sa source dans l'exploitation économique et dans une rupture du contrat de solidarité, les discriminations sont expliquées par la culture et le langage »

Mais cette étude a permis de valider également l'hypothèse de travail de Claude Meillassoux<sup>877</sup> qui définit l'esclave comme un captif arraché à sa société d'origine et introduit comme étranger dans la société esclavagiste et de celle de Patterson<sup>878</sup> pour qui l'esclave est un mort social

<sup>874</sup> Bello Walden (2014)<sup>874</sup> « Le trafic de travailleurs : le commerce moderne des esclaves » dans <https://www.ritimo.org/Le-traffic-de-travailleurs-le-commerce-moderne-des-esclaves>

<sup>875</sup> François Dubet, « Discriminations : égalité, reconnaissance et retours du refoulé », *Socio* [En ligne], 3 | 2014, mis en ligne le 25 octobre 2014, consulté le 28 novembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/socio/715> ; DOI : 10.4000/socio.715

<sup>876</sup> François Dubet, *Les places et les chances*. Paris : Editions du Seuil et La République des idées, 2010, 121p, ici, p. 100 : « La mobilité sociale, traduction statistique de l'égalité des chances, est un effet positif et indirect de l'égalité des places ».

<sup>877</sup> Claude Meillassoux, *Anthropologie de l'esclavage. Le ventre de fer et d'argent*. Paris : Presses universitaires de France, 1986, 375 p., p. 100.

<sup>878</sup> Anthony Holiday, « Esclavage et négationnisme » dans [Revue internationale des sciences sociales 2006/2 \(n° 188\)](https://doi.org/10.3917/riss.188.0219), pages 219 à 230, Mis en ligne sur Cairn.info le 05/01/2009, <https://doi.org/10.3917/riss.188.0219>

## POUR CONCLURE

D'une part, il y a une sorte de fossilisation des stéréotypes et des représentations pour le groupe social stigmatisé (les Antevolo) et d'autre part, une pesanteur des divisions sociales qui se sont accumulées au fil du temps à la fois des acteurs et celui du système socioculturel pour la migration professionnelle à l'échelle locale ou internationale

Dans le premier cas comme dans l'autre, n'est-il pas souvent associé à un attrait irrésistible d'un ailleurs soi-disant salvateur quitte pour les migrantes à enfreindre les conventions internationales et à se verser dans l'illégalité ?

La servitude a changé de visage et de paysage, l'on est passé d'un asservissement endogène à une mondialisation du trafic d'êtres humains.

Il y a une sorte de route bidirectionnelle des migrantes économiques : au départ, le monde arabo-mulsuman vers Madagascar avec une présence effective des négociants, désormais, on constate qu'elles se déplacent de Madagascar vers le monde arabo-musulman avec la présence de négociants intermédiaires.

Au final, l'esclavage, dans ses variations spatio-temporelles n'est-il pas un sujet problématique de l'Histoire et un enjeu de taille de la mémoire collective ? Dans une lecture par certains côtés simpliste, ne s'agirait-il pas tout simplement d'une ironie de l'histoire ? Certes les Grecs ont précocement découvert le concept de citoyen du monde, mais ne faudrait-il pas maintenant parler d'une responsabilité citoyenne et/ou d'une justice sociale au sens où Rawls l'entend ?

---

- ANNEXES :
- CORPUS SCRIPTURAL ET ICONIQUE







Tranga

**TENY SOA**

*Hilo teny naminy : Itaho no lalana va fahasimiana ary fahasimiana: try mity olona mampany amin'ny Ray, oho-try amin'ny alalaka.*

Jama 14 and-6

**SERANAM-PIARAMANIDINA IVATO**

**Saron'ny zandary ireo fito vavy saika hiondrana ho any Arabia Saodita**

*Io indrany! Tranan'ny zandary teny amin'ny seranam-piaramanidina iraisan-pirenena Ivato, ny alatsainy teo, ireo fito vavy saika hiondrana an-tsoakoso hihazo an'i Arabia Saodita...*

N'hasa hiondrana an-tsoakoso hianay any Arabia Saodita try fito vavy no vasaambony ny zandary ireo Ivato. Araka ny fampitum-bavaov avy amin'ny zandary avy any Mahajanga izy ireo ka izao efa nomana ny hasorint-pontemana sy hiasa any amin'ny tany Arabo izao. Voadia fa tanjatozany ireo sy Mahajanga mikarakara ny fahafasana mpiasa any ireolany no mikarakara ny antontan-tanina izy fito vavy. Try nahafanana vonona fikasana hiasa any ireolany izao saefa ny fahasimiana izy ireo araka ny fahasimiana vonany hainy. Haisrana ny an'ny ny atson-dran'izy ireo noha eandry ny fikasana fa ho any Arabia Saodita izy fito vavy ireo. Fankany ny fahasimiana amin'ny ny fahasimiana mandefa mpiasa mampany ireolany indrany any amin'ny fahasimiana Arabo. Efa nenjehin'ny hahasimiana ireo mampiasa mpiasa defa mpiasa any ireolany mampiasa izany. Fidirany ireo vovavy Mahajanga namany ny any tany Koweit sy Arabia Saodita. Mampany tenany ireo tenany iasa adala noho ny fahasimiana amin'ny hahasimiana ny fahasimiana saona'ny mampiasa any ireo any ny hahasimiana. Try mety fa mampiasa ny antontan-tanina ireo mampiasa any ireo fa izao noha mampiasa hahasimiana ireo hainy mampiasa hahasimiana ireo ata na dia efa fahasimiana izy ireo ata ny fahasimiana sy ny fahasimiana. Ekema fa saona ny fahasimiana na asa oho amin'ny, saingy tsahany hahasimiana hainy ny ny no hahasimiana olona.

J.C.



*Maro ireo vovavy nana tana no ahitana fahasimiana teny Arabia Saodita.*

**Liban**

**Une employée malgache défigurée à l'eau bouillante**

*Le calvaire des domestiques malgaches au Liban continue de plus belle. Mais cette fois le drame est causé par une autre employée de nationalité malgache, et amie proche de la victime elle-même.*

Une jeune fille originaire de la ville de Toamasina et travaillant au Liban a eu une violente altercation avec une autre jeune malgache travaillant également sur les lieux. D'après les informations reçues, cette dernière avait récemment emprunté la somme de 3 000 dollars à la victime. Pourtant, lorsque celle-ci est venue demander le remboursement de son dû sur le lieu de travail de son amie, c'est de l'eau bouillante qu'elle avait reçue en retour. De l'eau bouillante balancée expressément sur la personne, et en pleine figure qui plus est. D'après le rapport des autres travailleuses dans le pays étranger, toutes les jeunes malgaches qui se connaissent sur les lieux avaient pris l'habitude de se traîner dans les mauvais moments. Notamment en ce qui concerne l'emprunt d'argent en cas de besoin. A rappeler

que les conditions de travail des employées de nationalité malgache au Liban sont considérées comme un véritable calvaire, pour ne pas dire « un enfer ».

**Femme brutale**

Bien entendu, la victime est très mal en point en raison de l'eau bouillante qui lui brûlait le peau. Ce sont les employeurs de la jeune femme qui l'avaient emmenée à l'hôpital et qui se chargent actuellement de la remettre sur pied. Ceux-ci ont d'ailleurs averti le consul de Madagascar de la situation afin qu'il prenne les mesures nécessaires à l'encontre de l'autre jeune femme, à l'origine de ce drame. D'après les informations

reçues, les employeurs ont également porté plainte contre la personne, jugeant qu'un tel acte était inadmissible. Presque toutes les jeunes femmes travaillant au Liban ont, par ailleurs, montré leur solidarité envers la victime en lui rendant visite dans sa chambre d'hôpital et en témoignant, à la même occasion, contre l'autre jeune femme un peu brutale dans ses manières. D'après leurs dires, ce n'est pas la première fois que celle-ci agit de la sorte et qu'elle « doit payer pour ses délits ». De ce fait, les employeurs ainsi que la majorité des travailleuses malgaches attendent impatiemment le verdict des autorités compétentes à l'encontre de la coupable.

Athanasie

Matin 04/05/14  
Trangé



# La Vérité

Vendredi 8 mai 2010

## Bit – Ministère de l'Emploi

### Des mesures pour protéger les travailleurs migrants malagasy

**Prise de mesures. Les conditions dans lesquelles les employés malagasy travaillent à l'étranger, notamment les femmes, seront améliorées. Des mesures seront prises par le Gouvernement malagasy, en collaboration avec le Bureau international du travail (BIT) afin d'améliorer la gestion des travailleurs migrants malagasy dans le monde.**

Plusieurs points seront mis en exergue. « Il faut veiller à ce que la migration soit réalisée dans le respect des droits des travailleurs migrants », a expliqué le ministre de l'Emploi et de l'Enseignement technique, Toto Lydia Raharimalala, hier, lors de l'ouverture du Forum sur le portage de connaissances entre les travailleurs domestiques, à Antananarivo. Un forum qui durera trois jours.

La collaboration avec le ministre des Affaires étrangères, afin que les ambassades à l'étranger puissent être au courant de la venue et de la durée de séjour des migrants, fait partie des priorités. Il faudra également améliorer les statistiques disponibles sur la migration, a indiqué les responsables au sein du Bit. La coopération entre les pays de destination principales des migrants malagasy, dont les pays arabes et asiatiques, sera également renforcée.

**Ratification de la Convention**  
La Convention 189 sur la création de travail décent pour les travailleurs domestiques a été adoptée en juin 2011 par la Conférence internationale du travail. Selon cette convention, tout travailleur domestique devra suivre les normes et standards internationaux par rapport aux droits des travailleurs migrants dans le monde. Pour le moment, un déficit flagrant a été observé dans le cadre de l'attribution de travail décent aux travailleurs domestiques, comme l'expliquent les responsables du Bit. Le pays devra suivre les procédures pour mettre en place les normes et standards et ratifier la Convention 189. La mise en place de ces normes et standards permettra également de recruter les différentes agences de placement et d'envoyer de nouveaux employés à l'étranger. Rappelons que Madagascar a fermé ses portes à l'immigration des travailleurs domestiques en 2013.

**Rosasa Saranontha**



## Politique

### Traite des personnes

#### Le ministère de la Sécurité publique ne peut se dédouaner

**A l'export des travailleurs, le 16 mai dernier, les autorités ont été désemparées. L'arrivée massive de plusieurs centaines de migrants au Kenya et au Yémen a conduit le ministre de la Sécurité publique à décider de renvoyer les migrants. Depuis cet incident, l'affaire est classée sans suite avec l'assistance du chef de l'Agence, responsable du recrutement de ces migrants. Présenté au parquet le 14 mai, l'incident est toujours sans place en détention provisoire. Quant aux agents de la PAF, ils sont impliqués dans cette affaire, une note d'information a été tenue pour les détenteurs de passeports.**

Plusieurs centaines de migrants ont été renvoyés en Malagasy, les autres ont été renvoyés à l'étranger. L'Agence, responsable du recrutement de ces migrants, a été tenue pour responsable de cet incident. Depuis cet incident, l'affaire est classée sans suite avec l'assistance du chef de l'Agence, responsable du recrutement de ces migrants. Présenté au parquet le 14 mai, l'incident est toujours sans place en détention provisoire. Quant aux agents de la PAF, ils sont impliqués dans cette affaire, une note d'information a été tenue pour les détenteurs de passeports.



**Des travailleurs malgaches qui sont partis au Kenya**

appelé à donner sa voix au chapitre. Il serait mal vu pour le ministre entrant, le Coordonneur général de la police, Jean Jacques Andrianantoanina, de continuer de tels actes. Ces films de la PAF sont tous identifiés mais restent malgré tout à l'arrêt pour partie et ne sont malheureusement pas. En effet, il faut l'intervention des responsables de la PAF pour pouvoir faire sortir les 17 femmes hors Malagasy. Selon les investigations menées, ces policiers corrompus se chargent régulièrement des dossiers des travailleurs sans être arrivés à l'étranger. Avec la responsabilité d'agence, le tout forme un réseau bien huilé.

**Corruption malgache**

Cette affaire de 17 femmes malgaches détient l'incapacité des autorités malgaches à former l'enquête d'origine de travailleurs dans les pays

Le Bénin

**Tourisme sexuel** La VUE 04/01/10

## Une dizaine de cas décelés à Sainte-Marie

*Traite au sein des Espagnols*

**Sainte-Marie. Une dizaine de touristes a été décelée par la Police nationale à Sainte-Marie, lors de perquisitions aux touristes étrangers.**

Les filles mineures de 17 à 19 ans qui ne vivent pas à Sainte-Marie sont les principales cibles des touristes étrangers. C'est par le biais de réseaux sociaux que les étrangers démarchent leurs victimes, en leur proposant des séjours à Sainte-Marie. Les touristes affirment aux intéressées qu'une fois arrivées sur l'île, les dépenses seront remboursées. Ils affirment également qu'une indemnité leur sera versée. Espérants d'obtenir de l'argent (français), ces jeunes filles acceptent les propositions et s'installent à Sainte-Marie. Ces séjours sont financés par les touristes, deux à quatre filles à l'île de Sainte-Marie.

Une fois arrivées sur place, les filles doivent cependant vivre dans la même maison que le touriste et accepter d'être ses jouets sexuels. Nombreuses mineures acceptent ces conditions dans l'espoir d'obtenir de l'argent.

Après un séjour d'une semaine, le touriste accuse ces jeunes filles d'avoir volé de la maison. N'ayant nulle part où aller, ces dernières rejoignent le poste de Police.

**Chasse aux touristes sexuels**

Les agents de la Police nationale à Sainte-Marie chassent sans relâche les touristes qui viennent sur l'île dans le but d'une exploitation sexuelle. Ils sollicitent également les jeunes filles à rejoindre leur foyer respectif. « Nage souvent des investigations mais aideons aussi les jeunes filles victimes d'exploitation sexuelle par le biais d'une assistance sociale », rapporte le commissaire François Lapely.

En le commissionnaire d'affirmer qu'il ne tolérera aucun acte de tourisme sexuel à Sainte-Marie. Une collaboration a été effectuée avec les chefs à Fofontany pour approfondir les enquêtes. Une fois les coupables arrêtés, l'affaire est remise aux mains de la Justice à Toamasina.

Les étrangers défilent leurs victimes sur Internet. Les filles utilisant les réseaux sociaux doivent faire très attention et ne pas se laisser piéger par les touristes étrangers, averti le commissaire Lapely.

**Tissao Samantho / Kamy**



**FRANCOIS Lapely**  
Le commissaire François Lapely

**Traite des êtres humains**

## Le phénomène existe dans la Grande île

*Traite des êtres humains*

Une dizaine de touristes a été décelée par la Police nationale à Sainte-Marie, lors de perquisitions aux touristes étrangers.

Les filles mineures de 17 à 19 ans qui ne vivent pas à Sainte-Marie sont les principales cibles des touristes étrangers. C'est par le biais de réseaux sociaux que les étrangers démarchent leurs victimes, en leur proposant des séjours à Sainte-Marie. Les touristes affirment aux intéressées qu'une fois arrivées sur l'île, les dépenses seront remboursées. Ils affirment également qu'une indemnité leur sera versée. Espérants d'obtenir de l'argent (français), ces jeunes filles acceptent les propositions et s'installent à Sainte-Marie. Ces séjours sont financés par les touristes, deux à quatre filles à l'île de Sainte-Marie.

Une fois arrivées sur place, les filles doivent cependant vivre dans la même maison que le touriste et accepter d'être ses jouets sexuels. Nombreuses mineures acceptent ces conditions dans l'espoir d'obtenir de l'argent.

Après un séjour d'une semaine, le touriste accuse ces jeunes filles d'avoir volé de la maison. N'ayant nulle part où aller, ces dernières rejoignent le poste de Police.

**Chasse aux touristes sexuels**

Les agents de la Police nationale à Sainte-Marie chassent sans relâche les touristes qui viennent sur l'île dans le but d'une exploitation sexuelle. Ils sollicitent également les jeunes filles à rejoindre leur foyer respectif. « Nage souvent des investigations mais aideons aussi les jeunes filles victimes d'exploitation sexuelle par le biais d'une assistance sociale », rapporte le commissaire François Lapely.

En le commissionnaire d'affirmer qu'il ne tolérera aucun acte de tourisme sexuel à Sainte-Marie. Une collaboration a été effectuée avec les chefs à Fofontany pour approfondir les enquêtes. Une fois les coupables arrêtés, l'affaire est remise aux mains de la Justice à Toamasina.

Les étrangers défilent leurs victimes sur Internet. Les filles utilisant les réseaux sociaux doivent faire très attention et ne pas se laisser piéger par les touristes étrangers, averti le commissaire Lapely.

**Tissao Samantho / Kamy**



**Arabie Saoudite**

### Rapatriement de la dépouille d'une travailleuse malgache

Une certaine de jeunes femmes prêtes à être expédiées, interceptées à Mahazoarivo

Une association culturelle de mèche avec les trafiquants





### **Chine : Des Malgaches vendues et abusées sexuellement, selon le SPDTS**

- [Midi Madagasikara](#) 11 janvier 2014

« ... Ainsi, selon ces témoignages, si ces filles sont noires, leur prix serait de 20 millions d'Ariary. Et si elles ne le sont pas, elles seraient vendues à 24 millions d'Ariary. Selon toujours les témoignages, ces victimes arrivent par vagues depuis Madagascar, dont une vague... »



**Doris sans langue avec un trou au niveau de la tête Doris sans organe**





**Une fille devenue folle et possédée**



**Une femme travaillant sur le papier Antemoro**